



COLLEGE ST REGIS – ST MICHEL

2, rue Abbé-de-l'Épée – 43000 Le Puy-en-Velay

Tél : 04 71 07 20 80

<http://www.college-st-regis.fr> –email : contact@college-st-regis.fr

SEJOUR CULTUREL EN OCCITANIE – Avril 2024

Le Puy-en-Velay, le 25 mars 2024

Madame, Monsieur,

Le séjour culturel qui mènera nos élèves de Cinquième de Béziers à Carcassonne aura lieu du lundi 8 avril au vendredi 12 avril 2024. Nous venons vous apporter aujourd'hui les informations nécessaires au bon déroulement de ce séjour. Nous vous demandons aussi d'effectuer le dernier versement d'un montant de 160€. Pour l'obtention de certaines aides, les familles sont invitées à se renseigner auprès de leur mairie et de leur comité d'entreprise.

Santé : Nous ne sommes pas habilités à délivrer des médicaments. Si votre enfant suit un traitement, il doit bien évidemment l'apporter accompagné de l'ordonnance.

Nous vous conseillons aussi de glisser dans le sac des médicaments de première utilité si votre enfant a l'habitude d'en prendre en cas de douleurs diverses (maux de tête, de ventre, mal des transports ...).

Nous vous demandons aussi de remplir le coupon ci-dessous si votre enfant a un PAI ou un régime particulier.

Assurances : Les parents doivent vérifier qu'ils sont bien titulaires d'une assurance responsabilité civile. Dans le cas contraire, contacter l'établissement.

Informations pratiques :

Pour le voyage, les élèves doivent apporter un petit sac à dos avec un pique – nique pour le lundi midi, un goûter pour le lundi après-midi. Ce sac restera dans la soute du car pendant tout le trajet car aucune nourriture ne doit rester dans le car. Pour la boisson, des bouteilles d'eau suffisent (éviter les boissons gazeuses).

Les accompagnateurs renseigneront le collège chaque jour sur le déroulement du séjour. Les nouvelles seront mises en ligne sur le site Internet du Collège, rubrique Vie au collège / Sorties et voyages / Les 5èmes en Occitanie.

Les professeurs disposeront du téléphone portable du collège qu'ils mettront à disposition des élèves qui souhaitent appeler leurs familles. Toutefois, les téléphones portables seront tolérés pour appeler les familles une fois par jour sur des créneaux définis en fonction des visites. Son utilisation ne peut se faire de façon anarchique : le respect strict de la charte d'utilisation des nouvelles technologies (Cf. Règlement intérieur) est exigé. En cas de manquement, l'élève s'expose à des sanctions et à la confiscation de son portable lors du séjour. Par ailleurs, en cas de problème de quelque nature qu'il soit, le premier réflexe de votre enfant doit être de prévenir sur place les adultes qui l'accompagnent. Nous gérons au mieux la situation et ferons notre possible pour apporter la solution adéquate. Nous nous chargerons de vous prévenir immédiatement en cas de problème.

Les consoles de jeux, les portables, l'argent de poche, les appareils photos, tous les effets personnels sont sous la responsabilité de leur propriétaire durant la durée du séjour.

Consignes afin que ce séjour se déroule parfaitement bien :

Le comportement dans le car, dans le lieu d'hébergement et lors des visites doit être exemplaire.

Nous demandons aux élèves :

- de faire preuve de gentillesse ; d'être polis et obéissants ;
- de respecter les horaires et consignes ;
- de bannir de leur langage et de leur comportement toute vulgarité ;
- de participer au service sur le lieu d'hébergement et aux tâches communes à la vie du groupe ;
- d'avoir en toute circonstance une attitude positive pour tirer le meilleur de ce voyage culturel.

Tout débordement ou manquement sera très sévèrement sanctionné.

Dans le sac de voyage, prévoir :

- une trousse de toilette
- des serviettes et gants de toilette
- un pyjama
- des sous – vêtements
- une casquette et de la crème solaire (des lunettes de soleil pour ceux qui en ont)
- des vêtements pour les 5 jours : pantalon, pull ou sweat de rechange et un K-way, short ou bermuda, vêtements légers en nombre suffisant
- des baskets ou chaussures de marche

Programme :

Lundi 8 avril 2024 :

Départ en car du Puy-en-Velay à 7h 30, mise en place du car à 7h Place Michelet devant le Cinédyke
Route vers Béziers avec arrêt au viaduc de Millau

- Pique-nique à prévoir par les familles (12h - 13h30) sur le site des écluses de Fonsérannes à Béziers
- Découverte des écluses de Fonsérannes, cinéma immersif et sentier botanique puis visite de la vieille ville de Béziers ;
- 18h départ vers Carcassonne et installation à l'hébergement (pension complète jusqu'au vendredi 12 avril, jour du départ. Les draps et couvertures sont fournis).

Mardi 9 avril 2024 : à la découverte de Carcassonne, ses fortifications extérieures, les lices et la basilique ...

- le matin : visite guidée pour le groupe de la ville médiévale
- l'après-midi : temps libre puis visite guidée du château comtale

Mercredi 10 avril 2024 :

- le matin : Visite de Fontcouverte, village natal de Jean François Régis et accueil par les Amis de Saint-Régis
- pique-nique dans le village médiéval de Lagrasse puis visite de l'abbaye Sainte-Marie et rencontre avec la communauté religieuse des Augustins

Jeudi 11 avril 2024 :

- le matin : Visite de la grotte de Limousis puis découverte du sentier pédestre des plantes méditerranéennes
- l'après-midi : découverte des 4 châteaux de Lastours

- Vendredi 12 avril 2022

- Excursion aux Salins de l'île St Martin près de Gruissan : écomusée, parcours pédestre guidé et commenté
- pique-nique sur la plage de Gruissan
- Retour au Puy-en-Velay, Place Michelet et arrivée prévue à 19h

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de nos respectueuses salutations.

L'équipe pédagogique

Le coupon ci-dessous est à rapporter pour le **mercredi 3 avril 2024** au professeur principal

Madame, Monsieur parents de en classe de
autorisons notre fils / fille (barrer la mention inutile) à voyager en car pendant le séjour à Béziers et Carcassonne du 8 au 12 avril 2024, tel que défini dans le programme dont nous avons pris connaissance.

- donnons l'autorisation de faire hospitaliser notre fils / fille en cas d'urgence, lors du séjour à Béziers et Carcassonne du 8 au 12 avril 2022, tel que défini dans le programme dont nous avons pris connaissance.

Nous précisons ci-après si notre enfant a un PAI, un traitement, des allergies, ou un régime particulier :

.....
.....

- versons le 3^{ème} acompte de 160€ en espèces / par chèque à l'ordre du Collège St Régis - St Michel

A le Signature des Parents :

Je, soussigné(e)..... m'engage à suivre les consignes données par l'équipe des professeurs et avoir un comportement respectueux en toutes choses.

A le Signature de l'élève :